

22 avril 2021

Mali : Situation des personnes atteintes d'albinisme (PVA)

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Définition.....	3
2. Situation Juridique	3
2.1. Instruments juridiques internationaux	3
2.2. La Constitution malienne.....	4
3. Situation Sociale.....	5
3.1. Une population stigmatisée par la société	5
3.2. Des croyances ancestrales à l'origine des attaques.....	5
3.3. Recrudescence des crimes en période pré-électorale	6
4. Attitude des autorités.....	7
5. Les associations de PVA.....	8
Bibliographie.....	9

Résumé : Au Mali, les personnes atteintes d'albinisme (PVA) font face à des discriminations sociétales qui trouvent leurs sources dans certaines croyances ancestrales. Des chefs traditionnels soutiennent que leurs membres procureraient des pouvoirs spéciaux. Malgré les efforts réalisés dans la reconnaissance de leurs droits, les PVA et surtout les enfants, restent ciblés par des crimes rituels essentiellement en période électorale. Par ailleurs, la méconnaissance de l'albinisme freine l'accès aux soins des PVA, qui sont vulnérables au cancer de la peau.

Abstract: In Mali, people with albinism face societal discrimination which is due to ancestral beliefs. Traditional chiefs say that their members bring specific powers. Despite the recognition of their rights, people with albinism and especially children are still targeted by ritual crimes mostly during election periods. In addition, the lack of knowledge about albinism prevents their access to health care and they can suffer from skin cancer.

Nota : 1/ Les traductions de citations en langues étrangères sont assurées par la DIDR. 2/ Plutôt que le terme « albinos » pouvant avoir une connotation péjorative, les associations spécialisées recommandent l'utilisation des expressions suivantes : « personnes atteintes d'albinisme » ou bien « personnes vivant avec l'albinisme » (PVA).¹

¹ Nations unies, Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH), 12/09/2013, [url](#) ; The Same Sun, Synthèse officielle de UTSS sur l'Albinisme, s.d, [url](#)

1. Définition

L'albinisme est une affection héréditaire due à une déficience de mélanine, provoquant notamment une dépigmentation de la peau et des cheveux (albinisme oculo-cutané).²

Elle entraîne une vulnérabilité à l'exposition au soleil pouvant déboucher sur un cancer de la peau et sur d'importantes déficiences visuelles qui, selon leur degré d'affection, peuvent ne pas être totalement corrigées.³

Il n'existe à ce jour aucune statistique officielle sur la prévalence des personnes vivant avec l'albinisme (PVA) au Mali.

Les PVA figurent dans le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2009, dans la catégorie des personnes vivant avec un handicap (soit 25% de la population).⁴

En 2020, un consortium d'associations de personnes atteintes d'albinisme⁵ a réalisé un recensement et une enquête sur la situation des PVA dans les régions de Bamako, Ségou, San, Tominian, Bla, Kimparana, Kita, et Sikasso.⁶ Les résultats de cette étude n'ont pas été rendus publics à ce jour.

2. Situation juridique

2.1. Instruments juridiques internationaux

Le Mali a ratifié la convention relative aux droits des personnes handicapées par le décret no 07-309/P-RM du 4 septembre 2007⁷. Cette convention comporte une résolution sur la prévention des agressions et de la discrimination à l'égard des personnes souffrant d'albinisme.

L'article 5, intitulé « Égalité et non-discrimination »,⁸ dispose que :

- « Les États Parties reconnaissent que toutes les personnes sont égales devant la loi et en vertu de celle-ci et ont droit sans discrimination à l'égale protection et à l'égal bénéfice de la loi. »
- « Les États Parties interdisent toutes les discriminations fondées sur le handicap et garantissent aux personnes handicapées une égale et effective protection juridique contre toute discrimination, quel qu'en soit le fondement. »
- « Afin de promouvoir l'égalité et d'éliminer la discrimination, les États Parties prennent toutes les mesures appropriées pour faire en sorte que des aménagements raisonnables soient apportés. »

L'article 15⁹ dispose que :

- « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En particulier, il est interdit de soumettre une personne sans son libre consentement à une expérience médicale ou scientifique. »

² Under The Same Sun, s.d, [url](#)

³ Haut - Commissariat des Droits de l'Homme (HCDH), s, d, [url](#)

⁴ Cenzo, 19/10/2020, [url](#)

⁵ L'Association Malienne pour la Protection des Personnes Atteintes d'Albinisme (AMPA), la Fondation Salif KEITA, SOS Albinos, l'association pour la Solidarité pour l'Insertion des Albinos au Mali (SIAM)

⁶ AMPA Mali, 27/01/2021, [url](#)

⁷ Organisation des Nations Unies, 2016, [url](#); Nations Unies, 28/04/2020, [url](#)

⁸ Nations Unies, 28/04/2020, [url](#)

⁹ Nations Unies, 28/04/2020, [url](#)

- « Les États Parties prennent toutes mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour empêcher, sur la base de l'égalité avec les autres, que des personnes handicapées ne soient soumises à la torture ou à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

Le Mali a également adopté plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme pouvant s'appliquer aux personnes atteintes d'albinisme :

- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- La Convention relative aux droits de l'enfant
- La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et son Protocole facultatif
- La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant

En 2017, le pays a adopté le Plan d'action régional sur l'albinisme en Afrique (2017-2021) approuvé par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). Ce plan vise à promouvoir les droits des PVA par l'adoption de mesures spécifiques basées sur quatre axes¹⁰ :

- La prévention : par le biais de campagnes de sensibilisation et d'éducation à destination de la population essentiellement dans les zones rurales où d'éventuelles attaques auraient été signalées ; l'élaboration de statistiques sur la situation des PVA dans le pays membre ; ainsi que des initiatives du gouvernement pour remédier aux attaques et discriminations dont elles sont victimes.
- La protection : par l'instauration d'une loi criminalisant les crimes et violations des droits humains dont sont victimes les PVA ainsi qu'un plein accès à l'ensemble des dispositifs garantissant leur sécurité ; l'adoption d'une loi ou d'une politique interdisant le trafic d'organes, les pratiques néfastes associées à la sorcellerie, à la médecine traditionnelle et la discrimination fondée sur la couleur ; ainsi que par la formation du personnel de santé afin d'optimiser leur prise en charge.
- La responsabilité : par l'engagement de poursuites contre les auteurs des attaques et des violations des droits humains et la mise en place d'un service de soutien des familles des victimes.
- L'égalité et la non-discrimination : par la création d'un poste d'agent ministériel spécialisé sur la question de l'albinisme ; la formation des enseignants et des éducateurs et la mise en place des programmes et dispositifs favorisant leur recrutement à des postes adaptés et sécurisés.

2.2. La Constitution malienne

L'article 1^{er} de la Constitution malienne prévoit que « la personne humaine est sacrée et inviolable »¹¹.

L'article 2 de ladite Constitution consacre le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi : « tous les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs » et que « toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et l'opinion politique est prohibée ». ¹²

¹⁰ Haut Commissariat des Droits de l'Homme (HCDH), 2016, [url](#)

¹¹ République du Mali, 1992, [url](#)

¹² République du Mali, 1992, [url](#)

Des organisations humanitaires et de la société civile ont appelé les autorités maliennes à adopter une loi criminalisant les crimes dont sont victimes les PVA.¹³

3. Situation sociale

3.1. Une population stigmatisée par la société

Le rapport du Département d'Etat américain 2020 sur la situation des droits humains au Mali y constate une persistance des discriminations à l'encontre des PVA.¹⁴

Les PVA sont socialement discriminées, marginalisées et peuvent être victimes d'agressions, ainsi que de crimes rituels, surtout en période électorale.¹⁵

La société entretient des croyances préjudiciables sur les PVA qui sont ainsi tenues à l'écart. Certaines personnes vont exprimer leur mépris en crachant par terre lorsqu'elles croisent une PVA.¹⁶

Les unions avec les PVA sont difficilement acceptées par leur belle-famille, et en cas de mariage, les conjointes peuvent être répudiées pour avoir donné naissance à un enfant atteint d'albinisme.¹⁷

Les PVA souffrent d'une mauvaise prise en charge médicale de leur pathologie. Faute de moyens, certains enfants ne disposent pas de verres correcteurs et se trouvent privés d'éducation lorsqu'ils ne parviennent plus à « voir le tableau de la classe »¹⁸.

En outre, la méconnaissance de l'albinisme empêche les PVA d'accéder à des produits de protection solaire, sans lesquels ils peuvent être sujets au cancer de la peau.¹⁹

3.2. Des croyances ancestrales à l'origine des attaques

Dans la plupart des sociétés africaines subsahariennes, l'albinisme est un phénomène mystérieux autour duquel se sont construits certains mythes et croyances.²⁰

Pour Naffet Keita, philosophe et anthropologue, « dans l'imaginaire populaire véhiculé, les albinos ne sont d'homme que la stature du corps car ils donneraient la puissance. »²¹ Des chefs traditionnels maliens soutiennent que les PVA possèdent des pouvoirs spéciaux qu'il est possible d'obtenir en amputant leurs membres.²²

Des marabouts ou des féticheurs en réclament le sang ou certaines parties du corps tels que leurs cheveux, leur peau, leurs dents qui constituent « des ingrédients recherchés dans les potions de sorcellerie destinées à apporter force, richesse, et même des résultats favorables aux élections »²³

¹³ Open Society Foundation/ Voices, 29/05/2019, [url](#) ; Studio Tamani, 24/06/2020, [url](#) ;

¹⁴ US Department State, 30/03/2021, [url](#)

¹⁵ Conseil des droits de l'homme des Nations unies, 24/12/2019, [url](#) Open Society Foundations, 29/05/2019, [url](#) Libération, 11/06/2018, [url](#)

¹⁶ Open Society Foundation/Voices, 29/05/2019, [url](#)

¹⁷ US Department State, 30/03/2021, [url](#) ; Studio Tamani, 24/06/2020, [url](#) ; Nouvelles du Mali, 17/06/2020, [url](#)

¹⁸ Sahélien vidéos, « Etre albinos au Mali », 23/10/2019, Youtube, [url](#)

¹⁹ Open Society Foundation/ Voices « Nous en avons assez d'être ignorés », 29/05/2019, [url](#)

US Department State, 30/03/2021, [url](#)

²⁰ DODOUNOU Tsevi, 2011 [url](#) ; US Department State, 30/03/2021, [url](#)

²¹ Libération, 11/06/2018, [url](#)

²² US Department State, 30/03/2021, [url](#) ; MYAZHIOM Lomo , CELESTIN Aggée , REICHHART Frédéric , et WAGOUM Célestin, 2016, [url](#)

²³ Open Society Foundation/ Voices, 29/05/2019, [url](#) ; MYAZHIOM Lomo , CELESTIN Aggée , REICHHART Frédéric , et WAGOUM Célestin, 2016, [url](#) ; Centre de Recherche d' Analyses politiques, économiques et sociales (CRAPES), 15/05/2020, [url](#)

Le média local *Mali Canal* rapporte que les PVA sont conscients de la valeur de leurs membres. Ils « savent que leurs jambes, leurs bras, leurs peaux, leurs langues, leurs cheveux et leur sang valent des millions » ; raison pour laquelle « ils se cachent, évitent de marcher seuls ou s'abstiennent de sortir la nuit. »²⁴

Ainsi, ces croyances motivent les persécutions, les attaques et les meurtres rituels à l'encontre des PVA à des fins de pratiques liées à la sorcellerie, comme l'explique le Dr Bazoumana Traoré de l'Association malienne pour la protection des albinos (AMPA).²⁵

L'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme, Ikponwosa Ero, indique que sur les 700 attaques contre les PVA recensées sur le continent depuis 2009, la majorité concernaient des enfants.²⁶

Ils sont essentiellement ciblés du fait de leur « pureté » et de leur vulnérabilité sociale.²⁷ Ils disparaissent sur le chemin de l'école avant d'être retrouvés « assassinés dans un puit ou derrière des habitations ». ²⁸ Leur innocence « renforcerait la puissance du rituel de sorcellerie ». ²⁹ Selon une croyance populaire, les PVA ne meurent pas, mais disparaissent.³⁰

Ces croyances participent à l'alimentation d'un trafic illégal et lucratif d'organes impliquant des hommes d'affaires ainsi que des élites politiques.³¹

3.3. Recrudescence des crimes en période pré-électorale

Pour Mariame Sidibe, chercheuse à l'Institut d'études politiques de Bordeaux et enseignant à la faculté de droit public de Bamako, les attaques contre les PVA ont toujours existé. Selon elle, le recours aux réseaux sociaux a amplifié leur médiatisation.³²

Selon Naffet Keita, le Mali connaît une recrudescence des crimes rituels ou crimes superstitieux depuis la fin des années 1970, « ce qui fait peser sur le pays une chape de peur »³³. Pour lui, « l'approche d'organisation de nouvelles élections générales inquiète, dans un pays traversé par une crise multidimensionnelle et d'insécurité ambiante »³⁴

Ikponwosa Ero affirme que la phase électorale représente une période critique pour les PVA dans la mesure où « certaines personnalités du monde des affaires et de la politique font tout ce qu'il faut pour obtenir le résultat qui leur convient. »³⁵

Le rapport 2020 de Bertelsmann Transformation Index–BTI (Indice de transformation Bertelsmann), qui analyse et évalue l'état de développement et de la gouvernance des processus de transformation politique et économique dans les pays en développement, rapporte que plusieurs cas de mutilations ou de décès de PVA ont été enregistrés pendant la phase préélectorale de 2018.³⁶

L'AMPA, a enregistré 10 tentatives d'enlèvement de PVA en 2018 dont deux qui ont ciblé son secrétaire général et son collègue.³⁷

²⁴ Mali Canal, « Personnes atteintes d'albinisme : les cas d'agression se multiplient », 01/08/2018, [url](#)

²⁵ Mali Actu, 05/10/2020, [url](#) ; Liberation, 11/06/2018, [url](#)

²⁶ Open Society Foundation/Voices, 29/05/2019, [url](#)

²⁷ Bertelsmann Transformation Index (BTI), [url](#) ; MORANO Alison, 2020, [url](#)

²⁸ Libération, 11/06/2018, [url](#)

²⁹ Open Society Foundation, 29/05/2019, [url](#)

³⁰ Open Society Foundation /Voices, 29/05/2019, [url](#)

³¹ Assemblée générale des Nations Unies, 21/12/2020, [url](#) ; Open Society Foundation /Voices, 29/05/2019, [url](#)

³² Liberation, 11/06/2018, [url](#)

³³ Liberation, 11/06/2018, [url](#)

³⁴ Liberation, 11/06/2018, [url](#)

³⁵ Open Society Foundations, 29/05/2019, [url](#)

³⁶ Bertelsmann Transformation Index (BTI), [url](#) ; US Department State, 30/03/2020, [url](#)

³⁷ Mali Canal, 01/08/2018, [url](#)

La directrice de l'association, Maïga Aminata Traoré, a également été ciblée à plusieurs reprises pour ses cheveux et ses ongles.³⁸

Selon le rapport de l'ONG *Under the Same Sun* de mars 2021, qui dresse un état des lieux sur les attaques menées contre les PVA au Mali depuis 2006 : 5 meurtres, 6 survivants d'attaques,³⁹ 2 disparitions et 7 demandes d'asile ont été recensées à ce jour.⁴⁰ L'ONG précise que le nombre réel d'attaques pourrait être sous-estimé dans la mesure où toutes ne sont pas signalées.⁴¹

La *Fondation Salif Keïta* a constaté une recrudescence des attaques contre les PVA au Mali en 2017. La présidente de la fondation, Nantenin Keïta, rapporte que deux enfants atteints d'albinisme, âgés de 2 ans et de 7 ans ont été enlevés. Un jeune âgé de 13 ans a, quant à lui, échappé de justesse à un enlèvement à Goloninia, dans le district de Bamako.⁴²

Le meurtre et la mutilation d'une petite fille atteinte d'albinisme survenu en 2018 à Fana (région de Koulikoro) à deux mois de l'élection présidentielle a suscité une vive émotion au sein de la population malienne, laquelle s'est traduite par de violentes manifestations.⁴³

Salif Keïta, l'un des musiciens les plus influents du continent africain atteint lui-même d'albinisme, a organisé un concert dans cette même ville en hommage à la jeune fille assassinée et pour dénoncer les crimes rituels des PVA en Afrique.⁴⁴

4. Attitude des autorités

Les défenseurs de droits de l'homme estiment que les enquêtes menées par les autorités ne sont pas fiables.⁴⁵ Ils estiment qu'elles sont « négligées à cause de leurs propres préjugés contre les PVA ou leur manque de compréhension de la nature de ces crimes ». Pour eux, « les témoins ne se manifestent pas en faveur de personnes qu'ils considèrent comme "sous-humaines" ou sans importance ». ⁴⁶

En octobre 2019, une femme atteinte d'albinisme enceinte a été tuée à Kita par un groupe d'individus dont son mari, sur les ordres d'un chef spirituel traditionnel. Deux des assaillants ont été arrêtés, mais l'enquête était toujours en suspens en décembre 2020.⁴⁷

Pour Naffet Keita, les enquêteurs craignent d'avoir à affronter les hommes d'affaires et les élites politiques qui sont souvent les commanditaires de ces crimes⁴⁸. Pour le président de la Coalition des organisations des personnes atteintes d'albinisme (CORPA), ceci explique le faible nombre de cas portés en justice.⁴⁹

Les organisations de la société civile estiment que le nombre d'attaques contre les PVA est sous-estimé. Pour elles, les auteurs de ces crimes appartiennent souvent au cercle familial.⁵⁰

Ainsi, certaines PVA refusent de porter plainte ou de témoigner par crainte des représailles dont elles pourraient faire l'objet.⁵¹

³⁸ Mali Canal, 01/08/2018, [url](#)

³⁹ Ces attaques peuvent être liées à des mutilations, violences, viols, tentatives d'enlèvement ou d'autres importantes exactions.

⁴⁰ Under the Same Sun 24/03/2021, [url](#) ; Mali Canal, 01/08/2018, [url](#)

⁴¹ Under the Same Sun, 24/03/2021, [url](#)

⁴² Under the Same Sun, 24/03/2021, [url](#) ; Maliweb, 10/01/2018, [url](#)

⁴³ US Department State, 30/03/202, [url](#) ; Liberation, 11/06/2018, [url](#)

⁴⁴ Le Monde, 19/11/2018, [url](#) ; Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (OCHR), s.d, [url](#)

⁴⁵ Open Society Foundation/ Voices, 29/05/2019, [url](#) ; Maliweb, 01/08/2019, [url](#)

⁴⁶ Open Society Foundation/ Voices, 29/05/2019, [url](#)

⁴⁷ US Department State, 11/03/2020, [url](#)

⁴⁸ Open Society Foundations / Voices, 29/05/2019, [url](#)

⁴⁹ Maliweb, 01/08/2019, [url](#)

⁵⁰ Assemblée générale des Nations Unies, 21/12/2020, [url](#)

⁵¹ Open Society Foundation / Voices, 29/05/2019, [url](#)

5. Les associations de PVA

L'association de Salif Keita, **The Salif Keita Global Foundation**, a été fondée en 2006. Elle milite contre la discrimination envers les PVA et la protection de leurs droits. Elle mène des actions de sensibilisation sur l'albinisme et propose des soins de santé gratuits aux PVA.⁵²

L'**Association Malienne pour la Protection des Personnes Atteintes d'Albinisme (AMPA)** a été créée en 2015 et milite pour l'amélioration des conditions de vie des PVA à travers la promotion et la protection de leurs droits. Basée à Bamako, elle mène des campagnes de sensibilisation sur l'albinisme, ainsi que des plaidoyers pour l'adoption d'une politique nationale visant à protéger les PVA. Elle a pour objectif de favoriser l'accès à l'éducation et aux soins de santé.

Sa présidente, Maïga Aminata Traoré, a sollicité l'accompagnement des plus hautes autorités du pays pour l'acquisition des crèmes et des verres correcteurs afin de soulager les maux des PVA.⁵³

L'association **SOS-Albinos**, a été créée 1992 par Thierno Amadou Omar Hass Diallo, ancien ministre des Affaires religieuses et du Culte. Elle milite pour la promotion et l'insertion sociale des enfants atteints d'albinisme.⁵⁴

L'association **Solidarité pour l'insertion des albinos au Mali (SIAM)** a débuté ses activités en juin 2010. Ses activités se concentrent sur l'éducation, la prise en charge des cancers et la production d'une crème de protection solaire. Elle fournit des verres protecteurs gratuitement aux PVA.⁵⁵

L'association a également mis en place dans une dizaine de régions du Mali, un accès au soin de dermatologie via la télémédecine, *Teledermali*, en partenariat avec l'Hôpital de Dermatologie de Bamako et la Fondation Pierre Fabre.⁵⁶

Avec l'appui du Centre national d'appui à la lutte contre la maladie (Cnam), et de la Fondation Pierre Fabre, l'association SIAM produit sa propre crème solaire depuis 2011 qu'elle distribue gratuitement chaque mois auprès de ses 700 adhérents.⁵⁷

En avril et mai 2018, près de 300 personnes ont pu bénéficier de consultations avec un spécialiste ou d'interventions chirurgicales à Sikasso, Kayes (Kita), Yélimané, Koulikoro et Ségou.⁵⁸

Depuis 2015, le pays célèbre le 13 juin la Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme proclamée par les Nations Unies. Les associations organisent à cet effet de nombreuses actions destinées à sensibiliser la population malienne sur l'albinisme.⁵⁹

Les 28 et 29 juin 2018 la Mission de stabilisation des Nations-Unies au Mali (Minusma) a organisé une table ronde sur « les droits des personnes atteintes d'albinisme en période électorale ». Son représentant a salué les efforts du gouvernement malien à promouvoir et protéger les droits des PVA.⁶⁰ Le représentant du ministre des Droits de l'Homme, a rappelé que le gouvernement malien soutenait et encourageait toutes les initiatives visant à lutter contre les préjugés, les pratiques traditionnelles et croyances préjudiciables qui violeraient les droits fondamentaux des PVA.⁶¹

⁵² The Salif Keita Foundation, s.d, [url](#)

⁵³ AMP Mali, s.d, [url](#) ; Bamada.net, 05/10/2020, [url](#)

⁵⁴ Bamako.com, 27/06/2018, [url](#)

⁵⁵ SIAM, 30/05/2019, [url](#) ; SIAM, « Page Facebook », s.d, [url](#)

⁵⁶ Observatoire de la e-santé dans les pays du sud (ODESS), s.d, [url](#)

⁵⁷ Le Point, 13/06/2019, [url](#)

⁵⁸ Le Point, 13/06/2019, [url](#)

⁵⁹ Nations Unies, s.d, [url](#) ; AMPA Mali, 13/02/2018, [url](#)

⁶⁰ Abamako.com, 29/06/2018, [url](#)

⁶¹ Abamako.com, 29/06/2018, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en mars et avril 2021.

Organisations intergouvernementales

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (OCHR), « Salif Keita, musicien renommé dans le monde entier et militant », s.d., <https://albinism.ohchr.org/fr/story-salif-keita.html>

Nations Unies, « Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme », s.d., <https://www.un.org/fr/observances/albinism-day>

Assemblée générale des Nations Unies, « Mesures prises, résultats obtenus, problèmes rencontrés et voie à suivre : aperçu général des travaux accomplis dans le cadre du mandat », 21/12/2020, <https://undocs.org/fr/A/HRC/46/32>

Conseil des droits de l'homme des Nations unies, « Rapport de l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme », 24/12/2019, <https://undocs.org/fr/A/HRC/43/42>

Nations unies, Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH), « Albinisme, Au-delà de la race, de l'ethnicité et du genre », 12/09/2013, <https://albinism.ohchr.org/fr/about-albinism.html>

Organisation des Nations Unies, « Convention relative aux droits des personnes handicapées », 2006 https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=iv-15&chapter=4&clang=fr

Institutions nationales

US Department State, « 2020 Country reports on Human Rights Practices: Mali », 30/03/2021, <https://www.state.gov/reports/2020-country-reports-on-human-rights-practices/mali/>

US Department State, « 2019 Country reports on Human Rights Practices: Mali », 11/03/2020 <https://www.state.gov/reports/2020-country-reports-on-human-rights-practices/mali/>

République du Mali, « Constitution du 25 février 1992 », 1992, https://www.un.int/mali/sites/www.un.int/files/Mali/decret_nde_92-0731_p-ctsp_portant_promulgation_de_la_constitution.pdf

Organisations non gouvernementales

The Salif Keita Foundation, <http://www.salifkeita.us/our-work/>

AMP Mali, <https://www.ampamali.org/nous-2/>

Under The Same Sun, « Synthèse officielle de UTSS sur l'Albinisme », s.d., http://www.underthesamesun.com/sites/default/files/UTSS%20Official%20Summary%20Description%20of%20Albinism%20-%20French_0.pdf

Under the Same Sun « Reported Attacks of Persons with Albinism », 24/03/2021, https://underthesamesun.com/sites/default/files/Attacks%20of%20PWA%20-%20extended%20version_0.pdf

AMPA Mali, « Recensement et collecte de données », 27/01/2021, <https://www.ampamali.org/2021/01/27/recensement-et-collecte-de-donnees-sur-lalbinisme/>

Nations Unies, Comité des droits des personnes handicapées, « Rapport initial soumis par le Mali e application de l'article 35 de la Convention , attendu en 2010 », 28/04/2020, <http://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=6QkG1d%2FPPrICAqhKb7yhshFnBPI XwOoE37EWzTXhDFun3jkxa96iXgN%2F06BOENajOOOnXdEhjFCtsb77gs7TPqoWJG56x0yifnJxB64K JwyzFuTWxBey%2FVqqJHJ61Sykw>

AMPA Mali, « Une famille déterminée au meilleur pour l'albinisme », 13/02/2018, <https://www.ampamali.org/2018/02/13/13-juin-2017-la-journee-internationale-de-sensibilisation-a-lalbinisme/>

Haut-Commissariat des Droits de l'Homme (HCDH), « Plan d'action régional sur l'albinisme », 2016, https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Albinism/RegionalAction_Plan_on_albinism_FR.docx

Thinks tanks, universités et centres de recherche

Fondation Pierre Fabre, « Prévention des cancers de la peau, dus à l'albinisme », s.d., <https://www.fondationpierrefabre.org/fr/programmes-en-cours/dermatologie-en-milieu-tropical/prevention-cancers-peau-albinisme/>

Observatoire de la e-santé dans les pays du sud (ODESS), « Teleder Mali », s.d., <https://www.odess.io/initiative/teledermali.html>

Cenozo, « Mali- Exactions contre les personnes atteintes d'albinisme : La malédiction de ces noirs nés blancs se poursuit », 19/10/2020, <https://cenozo.org/mali-exactions-contre-les-personnes-atteintes-dalbinisme-la-malediction-de-ces-noirs-nes-blancs-se-poursuit/>

Studio Tamani, « Albinisme, les crimes rituels et la stigmatisation, encore d'actualité au Mali », 24/06/2020, <https://www.studiotamani.org/index.php/magazines/23884-albinisme-les-crimes-rituels-et-la-stigmatisation-encore-d-actualite-au-mali>

Centre de Recherche d'Analyses politiques, économiques et sociales (CRAPES), « Le calvaire des albinos en période électorale : que prévoient les lois ? », 15/05/2020, <http://www.crapes.net/calvaire-albinos-periode-electoral-prevoient-lois/>

MORANO Alison. « Pelizzari Elisa & Sylla Omar (dir.). — Enfance et sacrifice au Sénégal, Mali, Gabon. Écoles coraniques, pratiques d'initiation, abus et crimes rituels », Cahiers d'études africaines, vol. 239, n°3, p. 725-728, 2020, <https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-etudes-africaines-2020-3-page-725.htm>

Open Society Foundation, « Nous en avons assez d'être ignorés », 29/05/2019, <https://www.opensocietyfoundations.org/voices/nous-en-avons-assez-detre-ignores/episode/mali-episode-one-french/fr>

Bertelsmann Transformation Index (BTI), « Mali Country Report 2020 », 2018, <https://www.bti-project.org/en/reports/country-report-MLI-2020.html>

Lomo Myazhiom, Aggée Célestin, Frédéric Reichhart, et Célestin Wagoum. « 1. En Afrique subsaharienne, les albinos entre déni d'humanité et déification », Charles Gardou éd., Le handicap et ses empreintes culturelles. Variations anthropologiques 3. Ères, p. 27-52, 2016, <https://www.cairn.info/le-handicap-et-ses-empreintes-culturelles--9782749253688-page-27.htm>

Ouvrage

DODOUNOU Tsevi, « Le mythe de l'albinos dans les récits subsahariens francophones », Münster, p.9, 2011,

https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=R4dzslCh_d4C&oi=fnd&pg=PA8&dq=%22mali%22+et+%22albinos%22&ots=VK1pSgcidw&sig=kGb115HVrOMcgsQ8rbGMSG2trAQ&redir_esc=y#v=onepage&q=%22mali%22%20et%20%22albinos%22&f=false

Médias

Bamada.net, « Situation difficile des personnes atteintes d'albinisme : les plus hautes autorités appelées à la rescousse », 05/10/2020, <http://bamada.net/situation-difficile-des-personnes-atteintes-dalbinisme-les-plus-hautes-autorites-appelees-a-la-rescousse>

Nouvelles du Mali, « l'albinisme une maladie génétique qui expose beaucoup de stéréotypes », 17/06/2020, <https://www.nouvellesdumali.net/index.php/actualite/271-l-albinisme-une-maladie-genetique-qui-expose-a-beaucoup-de-stereotypes>

Le Point, « Salif Keita, voix d'or du Mandingue mais pas seulement », 26/08/2019, https://www.lepoint.fr/afrique/salif-keita-l-autre-blanc-04-02-2019-2291302_3826.php

Le Point, « Albinos : son ennemi numéro un, le soleil », 13/06/2019, https://www.lepoint.fr/afrique/albinos-son-ennemi-numero-un-le-soleil-13-06-2019-2318810_3826.php

Maliweb, « Violences faites aux albinos : le président de la CORPA tire la sonnette d'alarme », 01/08/2019, <https://www.maliweb.net/societe/violences-faites-aux-albinos-le-president-de-la-corpa-tire-la-sonnette-dalarme-2831630.html>

Mali Canal, « Personnes atteintes d'albinisme : les cas d'agression se multiplient », 01/08/2018, <https://www.malicanal.com/personnes-atteintes-dalbinisme-les-cas-dagression-se-multiplient/>

Abamako.com, « Droits humains, comment protéger les albinos en période électorale », 29/06/2018, <http://news.abamako.com/h/191723.html>

Libération, « Mali : l'assassinat des albinos, un « crime rituel », 11/06/2018, https://www.liberation.fr/planete/2018/06/11/mali-l-assassinat-des-albinos-un-crime-rituel_1650550/

Le Monde, « Au Mali, Salif Keïta rend hommage à une fillette albinos assassinée » 19/11/2018, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/19/au-mali-salif-keita-rend-hommage-a-une-fillette-albinos-assassinee-lors-d-un-concert-evenement_5385494_3212.html

Bamako.com, « Crime de Fana : Le président de SOS-Albinos clame justice pour Ramata », 27/06/2018, <http://news.abamako.com/h/191620.html>

Maliweb, « Recrudescence d'attaques contre les personnes atteintes d'albinisme au Mali : La Fondation Salif Keïta tire la sonnette d'alarme, 10/01/2018, <https://www.maliweb.net/societe/recrudescence-dattaques-contre-personnes-atteintes-dalbinisme-mali-fondation-salif-keita-tire-sonnette-dalarme-2730943.html>

Réseaux Sociaux

SIAM, « Page Facebook SIAM », <https://www.facebook.com/Albinosaumali/>

Sahélien videos, « Être albinos au Mali », 23/10/2019, Youtube, <https://www.youtube.com/watch?v=NSI2hsGAU2s>

SIAM, « Bénéficiaires et acteurs », 30/05/2019, <https://www.youtube.com/watch?v=amqi7pk4G0E>